

## COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

### Délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geours de Maremne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. MATHIEU DIRIBERRY, Maire,

**Date de la convocation :** mercredi 28 juin 2023

**Présents :**

MATHIEU DIRIBERRY, PIERRE ATHANASE, EVELYNE LUC, JEAN-PIERRE FORGUES, DAMIEN GARAT, KARINE DELPUECH, PATRICIA MENSAN, BERTRAND LABEYRIE, ERIC GROCCQ, DAVID DULUCQ, Elisabeth LASSERRE, SEVERINE CAPLANNE, FRANCK SARRAUTE, MATHIEU BERTHOME, ANITA GRANDJEAN, ALEXANDRE LAMACHE, SANDRINE NIAN, CYRIL GAYSSOT, MICHEL LESTAGE

**Absents :**

**Procurations :**

SEVERINE DUCAMP a donné pouvoir à Mme LUC;CHRISTELLE PESQUÉ a donné pouvoir à M. ATHANASE;JESSICA BERTHOU a donné pouvoir à M. DIRIBERRY;DOMINIQUE ILLI a donné pouvoir à M. LESTAGE

Nombre de membres afférents	23
Nombre de membres en exercice	23
<u>Présents</u>	<u>19</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>23</u>

**N° DEL20230703-007**

**FUNERAIRE - TARIFS ET DUREES CONCESSIONS FUNERAIRES 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-14, L. 2223-15 et R. 2223-11,

RAPPORT

Pierre ATHANASE, premier adjoint, expose à l'assemblée le travail en cours sur le cimetière. Il précise qu'une actualisation des durées et tarifs de concessions funéraires est nécessaire, en préambule de l'actualisation du règlement intérieur du cimetière.

Pierre ATHANASE propose les durées et tarifs suivants :

Concession	Type	Durée	Tarif
------------	------	-------	-------



Tombe	1 place	15 ans	90 €
		30 ans	180 €
		Renouvellement 15 ans	90 €
Caveau	2 places (3m <sup>2</sup> )	15 ans	90 €
		30 ans	180 €
		Renouvellement 15 ans	90 €
	4 places (5 m <sup>2</sup> )	15 ans	150 €
		30 ans	300 €
		Renouvellement 15 ans	150 €
	6 places (6 m <sup>2</sup> )	15 ans	180 €
		30 ans	360 €
		Renouvellement 15 ans	180 €
Colombarium	2 urnes maximum	15 ans	580 €
		30 ans	700 €
		Renouvellement 15 ans	290 €
		Renouvellement 30 ans	350 €
Cavurne	2 urnes maximum	15 ans	580 €
		30 ans	700 €
		Renouvellement 15 ans	290 €
		Renouvellement 30 ans	350 €
Caveau provisoire		Deux premiers mois	Gratuit
		A compter du 3 <sup>ème</sup> mois et pour 5 ans maximum	50 €/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** à compter du 01 août 2023 les tarifs et durées de concessions funéraires comme suit :

Concession	Type	Durée	Tarif
Tombe	1 place	15 ans	90 €
		30 ans	180 €
		Renouvellement 15 ans	90 €
Caveau	2 places (3m <sup>2</sup> )	15 ans	90 €
		30 ans	180 €
		Renouvellement 15 ans	90 €
	4 places (5 m <sup>2</sup> )	15 ans	150 €
		30 ans	300 €
		Renouvellement 15 ans	150 €
	6 places (6 m <sup>2</sup> )	15 ans	180 €
		30 ans	360 €
		Renouvellement 15 ans	180 €
Colombarium	2 urnes maximum	15 ans	580 €
		30 ans	700 €
		Renouvellement 15 ans	290 €
		Renouvellement 30 ans	350 €



Cavurne	2 urnes maximum	15 ans	580 €
		30 ans	700 €
		Renouvellement 15 ans	290 €
		Renouvellement 30 ans	350 €
Caveau provisoire		Deux premiers mois	Gratuit
		A compter du 3 <sup>ème</sup> mois et pour 5 ans maximum	50 €/mois

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y référant

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 6/07/2023

**MATHIEU DIRIBERRY**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*

